

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX  
- DESIGNATION DES MEMBRES**

**LE QUATORZE AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur PONCHEL Maire,  
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,  
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,  
Adjoints  
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, Mme CHINI  
Le nombre de conseillers en exercice est de 35  
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,  
Mme GUINET, M. LAIGLE, M. LOUIS-MICHEL,  
Mme MARTIN et M. MARTINVALET  
Conseillers Délégués  
Mme SEHL, Mme PINHEIRO,  
M. PORTIER, Mme CAPBLANC,  
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,  
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA  
Conseillers Municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme DE SOUSA	à	Mme SAIDI
M. EDOUARD	à	M. FLAMENT
Mme LEMOINE	à	M. LOUIS-MICHEL
Mme FRITIS	à	M. PONCHEL
M. JAMET	à	Mme JACQUET LEGER
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. BOISCO	à	M. PORTIER
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CHAMARD LASTRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT  
A.R. du 17 avril 2026  
Identifiant unique de l'acte  
N° 095-219505823 - DL2026 - 59  
Publiée le 17 avril 2026



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/59 du 14 avril 2026

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX  
– DESIGNATION DES MEMBRES**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2121-29, L 2122-21, L2121-21 et notamment l'article L 1413-1,

**Considérant** qu'il convient de constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux et ce pour la durée du mandat,

**Considérant que** la Commission Consultative des Services Publics Locaux concerne l'ensemble des services publics que la Commune confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

**Considérant** que la composition de ladite commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

**Considérant** que cette commission est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

**Considérant** qu'il est proposé de procéder à la désignation des membres issus du Conseil et de nommer les représentants d'associations locales.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 34**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 1**

**DECIDE :**

**Article 1 : de former** la Commission Consultative des Services Publics Locaux composée de 6 membres issus du Conseil Municipal.

**Article 2 : de procéder** à la désignation par un vote, des membres dans le respect du principe de la représentation proportionnelle comme suit :

- M. GOBINET
- M. FLEURY
- M. FLAMENT
- M. LAMARCHE
- M. BOUCLY
- M. BOISCO

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2026/59 du 14 avril 2026

**Article 3 : de nommer** 3 représentants d'associations locales :

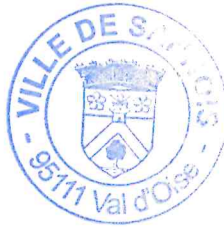
- M. BRUNEAU (MADE IN SANNOIS)
- M. MARQUEZ (ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE L'ASPERGE ET DE LA VIGNE)

**Article 4 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Prune CHAMARD LASTRE  
Conseillère municipale déléguée  
A l'éducation et à la famille